

La séance est ouverte à **18h14** sous la présidence de M. Olivier DEROUIN, Proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les **15** membres présents et excuse les membres absents.

**Secrétariat de séance :**

M. Brahim AÏSSA, Proviseur-Adjoint assure le secrétariat de séance.

**ORDRE du JOUR :**

**1 – Organisation et activités pédagogiques et éducatives :**

- Projet de ventilation de la Dotation Horaire Globale (D.H.G.)

*Information*

**2 – Gestion matérielle et financière :**

- Contrats, conventions
- Sorties et voyages scolaires (Mobilités individuelles professeurs Erasmus +)

*Décision*

*Décision*

**3 – Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses.

**Adoption du PV du précédent CA :**

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 16 décembre 2025.

**Vote :**            Votants : 15            Pour : 15            contre : 0            abstention : 0

Le procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2025 est adopté **à l'unanimité**.

M. DEROUIN présente ensuite l'ordre du jour de la séance en cours.

# 1 – ORGANISATION GÉNÉRALE ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

## ❖ PROJET DE VENTILATION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE (DGH) :

M. DEROUIN diffuse le projet de ventilation de la DHG aux membres présents par vidéo projection.

Un membre du CA soumet à l'assemblée la question suivante : « Pour quelles raisons le tableau n'a pas été transmis aux membres du CA préalablement à sa convocation ? »

M. DEROUIN répond que la conception de la DHG a été réalisée dans un temps contraint en lien avec l'adoption tardive du budget de l'État 2026.

M. DEROUIN précise qu'à la suite de la présentation de la DHG, au conseil pédagogique élargi, un mail a été envoyé via la voie hiérarchique, ainsi qu'à M<sup>me</sup> CARISTO, la DPE du rectorat de LIMOGES, pour solliciter la transformation des HSA en HP.

De plus, M. DEROUIN précise que le courrier déposé par les représentants du personnel du LGT Pierre BOURDAN concernant la demande de transformation des HSA en HP et la sollicitation d'une audience auprès de la rectrice, a été transmis, via la voie hiérarchique, au rectorat de LIMOGES.

Enfin, M. DEROUIN précise que ce projet ne sera pas voté au cours de ce CA ; il est seulement présenté, pour avis.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, M. DEROUIN présente la DHG 2026 reçue, transmise par le rectorat. (**ANNEXE N°1**).

La structure à la rentrée 2026 sera la suivante :

- 6 classes de 2<sup>nde</sup>,
- 6 classes de 1<sup>ère</sup> (4 générales et 2 STMG),
- 7 classes de terminales (5 générales et 2 STMG),
- 2 classes de BTS NDRC,
- 2 classes de BTS GPME.

Le nombre d'heures données tient compte des horaires obligatoires élèves et des pondérations sur les classes de 1<sup>ères</sup>, de terminales, et de BTS.

Cycle terminal : 716,5 + 41,36 (pondérations)

Cycle BTS : 112,50 + 28,13 (pondérations)

Forfait UNSS de 9H

Une allocation d'heures de 8,38H

**Soit au total : 915,86H qui se répartissent en 801,38 HP et 114,48 heures HSA.**

Le nombre d'IMP est de 8 et demeurent sécables.

Mise en perspective de la RS 2025, cette dotation représente une perte de 40 HP, et une hausse importante d'HSA sont enregistrées.

Le lycée perd la classe de prépa-2<sup>nde</sup>.

M. DEROUIN explique la façon dont sont allouées les heures par le rectorat et par niveau de classe, (**ANNEXE N° 2**) : 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> générale, terminale générale, filière STMG et BTS.

M. DEROUIN justifie la perte d'HP pour les raisons suivantes :

- Dépression démographique (4 % d'élèves en moins sur le LIMOUSIN),
- Baisse de la natalité au niveau national,
- moins 4 000 postes enseignants au niveau national.

Un membre du CA argumente en précisant que les éléments rappelés par M. DEROUIN sont récurrents pour justifier des mesures de cartes scolaires, soulignant néanmoins que le nombre d'élèves par classe reste le même, et faisant aussi remarquer que le choix du ministère n'est ni de conserver un nombre constant d'enseignants ni de réduire le nombre d'élèves par classe.

M. DEROUIN rappelle que ce sont les horaires obligatoires d'heures par classe, qui déterminent les besoins.

L'offre optionnelle est maintenue, avec certaines adaptations toutefois.

Le nombre de groupes de spécialités est réalisé à partir de la projection des effectifs à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre (*bilan des conseils de classes et bilan des choix d'orientation*).

Concernant les options :

- Fusion des 2 groupes de théâtre du cycle terminal en 1 seul groupe à 24 élèves,
- Fusion des groupes de latin en un seul groupe.

Un membre du CA intervient et précise que la demande du basculement d'HSA en HP peut répondre à certaines problématiques.

Un autre membre du CA prend la parole pour dénoncer ce qui s'apparente à un « chantage » aux HSA censé améliorer les conditions d'enseignement des élèves et l'amélioration des conditions de travail des personnels.

M. DEROUIN répond qu'il ne s'agit pas d'un « chantage » aux HSA, n'étant pas, imposé par lui, alors qu'il aurait la possibilité de le faire à hauteur de 2 HSA par personnel.

Il a fait le choix de ne pas exploiter, cette possibilité.

La mission de PP est adossée à l'utilisation des HSA.

Un membre du CA intervient pour demander si des HSA peuvent être imposées à des personnels exerçant à temps partiel ?

M. DEROUIN précise que les HSA peuvent également être imposés aux personnels exerçant dans ces conditions.

Les temps de travail des enseignants peuvent être modifiés pour nécessité de service.

Un membre du CA interpelle M. DEROUIN quant à la possibilité d'imposer 2 HSA : « Est-ce forcément devant des élèves ou ces heures peuvent-elles être des heures de pondération ? »

M. DEROUIN réaffirme que 2 HSA peuvent être imposées.

M. DEROUIN poursuit en indiquant qu'une mesure de carte scolaire a lieu en Anglais entraînant la suppression d'un poste.

Il rajoute qu'il est néanmoins possible de maintenir le dédoublement en terminale en absorbant des HSA.

Il précise que « la suppression » signifie que l'enseignant.e, perd son poste au LGT PB mais qu'il/elle bénéficie d'une mesure de carte scolaire afin de retrouver un poste, au plus près du LGT PB bénéficiant d'un nombre de points majorés (1 000) lui permettant ainsi de réaliser son mouvement dans les meilleures conditions.

Dans l'hypothèse où l'enseignant.e concerné.e n'a pas satisfaction à N, il/elle conserve son bénéfice à N+1.

Le dernier personnel enseignant arrivé est toujours celui qui subit les conséquences d'une mesure de carte scolaire.

Cependant, M. DEROUIN précise qu'au LPB, une situation RH concerne un personnel placé en congé de longue durée.

Celui-ci bénéficie donc des conditions liées à son statut de fonctionnaire et doit participer au mouvement.

Pour information :

- CSD = complément de service donné
- CSR = Complément de service reçu

Concernant les Mathématiques, M. DEROUIN fait remarquer que s'il y a une transformation d'HP et HSA, elle sera au bénéfice de cette discipline pour protéger le collègue enseignant cette matière.

Le contexte est tel qu'un collègue peut être amené à effectuer des heures à l'extérieur du lycée alors que 8 HSA sont octroyées.

M. DEROUIN précise que la ventilation des heures est faite pour répondre à l'exercice et pour aussi, attribuer les heures, par discipline.

À l'issue de la ventilation, le constat est le suivant :

- 15 heures non ventilées pour l'orientation,
- 12 heures de réserve en HSA,
- À l'heure actuelle, il y a 1 groupe de latin et 2 groupes de théâtre,
- Pas de dédoublement en anglais en terminale,
- Possibilité d'augmenter collectivement les HSA en Lettres et en Anglais,
- Un collègue va effectuer des heures de service dans un autre établissement (CSD),
- La marge d'autonomie est au profit des options au LGT. Pierre BOURDAN.

Un membre du CA fait remarquer selon lui que la finalité est en fait de supprimer les options ; il s'interroge quant au choix d'un enseignement exclusivement utilitaire au sein du lycée ?

Il dénonce en outre l'incohérence entre le prescrit, via les annonces ministérielles et la réalité du terrain et ses répercussions (*Santé mentale, EMI, ouverture culturelle...*).

M. DEROUIN fait lecture de la demande de transformation d'HSA en HP qui a été transmise via la voie hiérarchique au rectorat

Ensuite, il fait lecture de la réponse de M<sup>me</sup> CARISTO.

A leur tour, les représentant.e.s du personnel font lecture d'une motion qui est signée conjointement par les représentant.e.s du personnel et les représentants des parents d'élèves.

Cette motion sera annexée au PV du CA (**ANNXE N°3**).

**Vote pour avis de la mesure de carte scolaire : suppression d'un poste en anglais**

**Vote :**            Votants : 15            Pour : 4            contre : 11            abstention : 0

**Départ de madame DUQUENOY à 19h12**

**Le nombre de votants passe à 14.**

## 2 – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

### **SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES :**

#### **❖ MOBILITÉS INDIVIDUELLES ENSEIGNANT.E.S ERASMUS+**

4 enseignant.e.s vont partir dans un lycée en ALLEMAGNE pour travailler avec des professeur.e.s. de mathématiques allemands.

Il s'agit de MM. BARZU, LOUBEAU, TOSSOU, M<sup>me</sup> AMOUROUX.

La somme forfaitaire pour 6 jours est de 1 359€ / personne dans le cadre ERASMUS.  
Rappel sur les mobilités de groupes et des mobilités individuelles

**Vote :**            Votants : 14            Pour : 14            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE n° 7/60 rendu public pour affichage**

**Vote :**            Votants : 14            Pour : 14            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE n° 7/61 rendu public pour affichage**

**Vote :**            Votants : 14            Pour : 14            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE n° 7/59 rendu public pour affichage**

**Vote :**            Votants : 14            Pour : 14            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE n° 7/58 rendu public pour affichage**

## **CONTRATS ET CONVENTIONS :**

### ❖ **CONVENTION POUR LE TRANSPORT A MANGA'TITUDE :**

Vote :            Votants : 14            Pour : 14            contre : 0            abstention : 0

**ACTE n° 7/62 rendu public pour affichage**

**La convention est adoptée.**

### ❖ **CONVENTION UFOLEP : POUR INFORMATION**

Réalisation d'un projet avec des activités pédagogiques en EPPCS, sans incidence financière pour le lycée.

**La convention a été signée.**

### ❖ **CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE LYCÉE PIERRE BOURDAN ET LE COLLÈGE BENJAMIN BORD : POUR INFORMATION**

Mise à disposition de M<sup>me</sup> MAZELIER, Infirmière scolaire pour réaliser une formation PSC au collège Benjamin BORD à DUN-LE-PALESTEL.

Sans incidence financière.

**La convention a été signée.**

### ❖ **CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE FAYOLLE : POUR INFORMATION**

Mise à disposition de la salle de spectacle de l'espace FAYOLLE pour les élèves de l'option Théâtre.

Sans incidence financière.

**La convention a été signée.**

### ❖ **CONVENTION 2025/2026 « LES IMAGINAIRES » :**

Vote :            Votants :        14            Pour : 14            contre : 0            abstention : 0

**ACTE n° 7/63 rendu public pour affichage**

### ❖ **CONVENTION D'OCCUPATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE GUERET DU 01/09/2025 AU 30/06/2026 : POUR INFORMATION**

M. DEROUIN informe les membres du CA des créneaux alloués par la ville de GUERET sur les différents équipements sportifs utilisés par le LGT Pierre BOURDAN.

❖ **CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU SELF DU LYCEE PIERRE BOURDAN POUR LES ELEVES DU CVL POUR ORGANISER UN LOTO**

M. DEROUIN informe qu'un loto sera organisé par l'association des élèves du lycée et que la salle du self a été demandée.

Les bénéfices serviront à financer le voyage de fin d'année des élèves internes à LA ROCHELLE.  
La location d'une salle est tarifée par la région Nouvelle Aquitaine.

Un membre du CA s'interroge quant à l'opportunité de facturation alors même que la salle est à destination des élèves.

M. DEROUIN répond par l'affirmative.

Cette personne demande à M. DEROUIN s'il est possible de faire un courrier pour expliquer la situation à la région ?

M. DEROUIN répond par l'affirmative en désignant l'interlocutrice : M<sup>me</sup> HUTEAU.

**Vote :**                    Votants : 14                    Pour : 4                    contre : 0                    abstention : 11

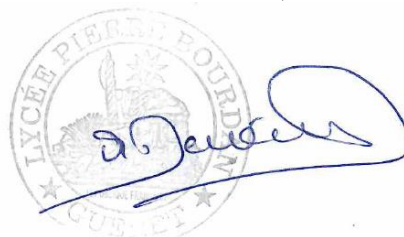
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24.

**Le secrétaire de séance**



**M. Brahim AÏSSA**

**Le Président,**



**M. Olivier DEROUIN**

## ANNEXE N°1

Matières	Besoins 2nde	Besoins 1ères	Besoins Terminales	Besoins BTS / MC	Heures statutaires - Pondérations	Besoins Totaux	HP	HSA	CSD / CSR BMP	Observations
Philosophie L0100	0,00	4,00	27,00	0,00	2,00	33,00	30,00	3,00		
Lettres Classiques L0201	8,00	# 4,00	0,00	0,00	0,40	12,40	12,00	0,40		
Lettres Modernes L0202	28,00	24,00	3,00	8,00	4,70	67,70	64,40	3,30		CSD 10h00
Allemand L0421	2,50	2,00	2,00		0,40	6,90	6,60	0,30		CSD 8h40
Anglais L0422	31,00	30,00	30,00	13,00	9,25	104,00	102,00	2,00		Proposition suppression poste
Espagnol L0426	15,00	12,00	14,00	0,00	2,60	43,60	36,00	1,60	6,00	CSR 6h00
Italien L0429	5,50	5,00	2,00	0,00	0,70	13,20	12,00	1,20		CSD 6h00 - Favard
Histoire Géographie L1000	22,00	31,00	36,50	0,00	5,00	94,50	79,50	8,00	7,00	CSR 7h00
SES L1100	9,00	12,00	15,50	0,00	2,70	39,20	34,00	1,20	4,00	
Mathématiques L1300	40,00	23,00	19,00	0,00	5,00	87,00	79,00	8,00		CSD 8h00
Sciences Physiques - Chimie L1500	27,00	14,00	11,75	0,00	2,57	55,32	51,00	4,32		
Sciences de la Vie et de la Terre L1600	18,00	20,50	22,25	0,00	3,00	63,75	54,00	9,75		
EPS L1900	18,00	19,00	19,00	0,00	9,00	65,00	60,00	5,00		
Eco Gest,option Comm, Org, Grh L8011	0,00	10,00	18,00	18,50	7,62	54,12	47,40	6,72		
Eco Gest,option comptabilité et finance L8012	0,00	18,00	10,00	29,00	10,05	67,05	54,00	13,05		
Eco Gest,option marketing L8013	0,00	4,00	4,00	44,00	11,80	63,80	62,40	1,40		
Accompagnement Orientation	6,00	# 2,50	6,50	0,00		15,00		15,00		
Réserve groupes options						12,00		12,00		
Marge autonomie						14,00		14,24		
IMP - Dotation : 8 IMP										
Dotation PACTE : 0 missions										
Marge HSA transformée en HSE						4,00		4,00		
<b>Totaux</b>						<b>915,54</b>	<b>784,30</b>	<b>114,48</b>	<b>17,00</b>	
<b>Rappels</b>								114,48		
DHG 915,86 : HP 801,38 + HSA 114,48										

HP	801,38
HSA	114,48
Vérfications	915,86

# ANNEXE N°2

## LYCEE BOURDAN GUERET

### DGH RENTREE 2026

FORMATIONS	EFFECTIFS	DIVISIONS	COUT
SECONDE	190	6	231,00
SECONDE STHR	0	0	0,00
1ERES GENERALES	136	4	150,00
1ERES STI2D	0	0	0,00
1ERES STL	0	0	0,00
1ERES STD2A	0	0	0,00
1ERES ST2S	0	0	0,00
1ERES STMG	44	2	73,00
1ERES STHR	0	0	0,00
TERMINALES GENERALES	147	5	177,50
TERMINALES STI2D	0	0	0,00
TERMINALES STL	0	0	0,00
TERMINALES STD2A	0	0	0,00
TERMINALES ST2S	0	0	0,00
TERMINALES STMG	51	2	85,00
TERMINALES STHR	0	0	0,00
<b>TOTAL ENS PRE BAC</b>	<b>568</b>	<b>19</b>	<b>716,50</b>
<b>PONDERATION PRE BAC A 90%</b>			<b>41,36</b>
Gestion de la PME (BTS 1)	12	1	27,50
Gestion de la PME (BTS 2)	12	1	27,00
Négociation et digitalisation de la relation client (BTS 1)	15	1	29,00
Négociation et digitalisation de la relation client (BTS 2)	12	1	29,00
<b>TOTAL POST BAC</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>112,50</b>
<b>PONDERATIONS POST BAC</b>			<b>28,13</b>
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT</b>	<b>619</b>	<b>23</b>	<b>829,00</b>
<b>TOTAL PONDERATION</b>			<b>69,48</b>
UNSS			9,00
Allocation progressive			8,38
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>915,86</b>
<b>DGH RENTREE 2026 :</b>		<b>HP</b>	<b>801,38</b>
		<b>HSA</b>	<b>114,48</b>

**IMP (Indemnités Missions particulières) : 8 UNITES soit 10 000 EUROS**

## **ANNEXE N°3**

### **DECLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION ET DES PARENTS D' ELEVES CA du 03 mars 2026**

**Nous dénonçons l'insuffisance de la dotation horaire globale (DHG) allouée pour la rentrée prochaine au Lycée Pierre Bourdan.**

**La DHG allouée comprend une part démesurée d'heures supplémentaires (12.5% de la DGH).**

**Toujours calculée a minima, cette DHG a chaque année des conséquences négatives sur les conditions d'apprentissage et de travail des élèves, mais aussi sur nos conditions de travail. C'est inadmissible !**

**Comme chaque année et c'est de pire en pire, nous subissons un véritable chantage aux heures supplémentaires, qui quelles que soient les options choisies nous place dans des conditions inacceptables aussi bien pour nos élèves que pour nous.**

**En conséquence, nous refusons que l'on nous oblige à gérer la pénurie, à faire des choix qui ne sont pas satisfaisants.**

**Et :**

**→ Nous demandons la transformation d'Heures Supplémentaires Annuelles en Heures Postes pour la rentrée 2026 afin de maintenir à la fois l'offre d'enseignements ainsi que sa qualité,**

**→ Nous refusons des heures supplémentaires pléthoriques.**

